

Nom Jean-Noël Rochat  
Fonction Chef de projet  
e-mail rochat@equiterre.ch

OFEV – Office fédéral de l'environnement  
Division Espèces, écosystèmes & paysages  
A l'attention de Mme Sarah Pearson  
CH-3003 Berne

Votre référence S.P.  
Notre référence JNR  
Date 15.12.2011

## **Procédure de consultation / Stratégie Biodiversité Suisse Prise de position d'*equiterre-partenaire pour le développement durable***

Chère Madame Pearson,

L'association *equiterre-partenaire pour le développement durable* conseille et accompagne les collectivités publiques et les entreprises sur le chemin de la durabilité, et ce depuis plus de 40 ans (autrefois sous le nom de : *Société Suisse pour la Protection de l'Environnement-SPE*). Ses thèmes de prédilection actuels sont, notamment, la promotion de la santé et le développement territorial durable – en particulier la promotion de la nature en ville (concepts *Jardins de poche*, *Potagers urbains*, manifestations de sensibilisation à la nature en ville, etc.). Ses compétences s'étendent de la mise en œuvre d'agendas 21 locaux à l'organisation de manifestations visant la promotion de la durabilité, en passant par les études d'impact sur la santé, la sensibilisation au développement durable, les démarches participatives, la réalisation d'outils ou encore l'évaluation de projets.

Notre engagement quotidien pour le développement durable de la société – basé sur la promotion de la « qualité de vie pour tous », l'anticipation des effets de nos activités sur le long terme et l'intégration des enjeux sociaux, économiques et environnementaux de manière équilibrée en amont des décisions – est évidemment en accord avec les efforts soutenus par la mise en œuvre de la Stratégie Biodiversité Suisse.

Forte de cette expérience – par définition multisectorielle – et s'exprimant au nom des 6000 membres et donateurs qui constituent aujourd'hui cette association à but non lucratif, *equiterre* vous remercie de lui donner la possibilité de se positionner par rapport au Rapport Stratégie Biodiversité Suisse (SBS), dans le cadre de cette procédure de consultation.

Au delà du soutien général qu'elle apporte à la démarche et au texte de la Stratégie, *equiterre* s'autorise à insister sur quelques points qui lui paraissent particulièrement fondamentaux.

### **1.2 Mandat du parlement**

« *La Suisse assume davantage sa responsabilité à l'égard de la biodiversité dans le monde* ». A nos yeux, on pourrait souhaiter expliciter ici un peu plus clairement que cet engagement ne se limite pas aux activités de la Confédération (cf. l'aide au développement) et que cette dernière agit aussi dans le cadre de ses compétences pour assurer que le secteur privé helvétique actif dans le commerce international respecte également, systématiquement, de tels engagements.

### **2.3 Importance de la biodiversité pour la société**

equiterre espère ici que le Plan d'action s'attachera à préciser les mesures devant être mises en place pour assurer que « la responsabilité des auteurs d'atteintes à la biodiversité » soient systématiquement engagées.

### **3.4 Interdépendances à l'échelle de la planète**

La notion d'empreinte écologique sur la biodiversité à *l'échelle internationale* doit être ici, à notre sens, rester au centre de la réflexion.

### **5.1 Protection des milieux naturels**

equiterre souhaite qu'une attention particulière soit donnée tant dans la stratégie que dans le futur Plan d'action, à la réduction de la pollution par micropolluants.

### **6.1 Sylviculture / 6.2 Agriculture**

Nous pensons que la question de la maîtrise des apports en azote mérite une attention spéciale. D'une manière générale, le renforcement continu des collaborations entre les secteurs de l'agriculture et de l'environnement doit être soutenu – avec, à l'appui, l'évocation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs tant dans la Politique agricole 2014-2017 que dans la Stratégie Biodiversité (et son plan d'action).

### **6.4 Tourisme, sport et Loisirs**

De par l'importance que revêt la qualité des paysages pour l'ensemble du territoire suisse (également en termes d'attractivité économique), une vision d'ensemble et des outils législatifs et de gouvernance efficaces devraient être précisés ici, afin d'assurer le maintien et le développement de cette ressource essentielle.

### **6.5 Aménagement du territoire**

Des objectifs quantitatifs d'espaces perméables, verts et propre à assurer la présence de la faune/flore en milieu urbain, en particulier à l'échelle des agglomérations (qui présentent des profils a priori comparables) pourraient être articulés (proposition : 50%).

### **6.9 Formation et recherche**

Il y a lieu de renforcer ces pôles, tout en précisant les sources de financement sur le moyen et long terme.

### **6.10 Consommation**

Il y a lieu de poursuivre les réflexions sur la mise en avant d'informations simples mais efficaces concernant l'impact environnemental (et dans l'idéal l'effet sur la biodiversité) des produits (pour une politique de transparence soutenue des marchés).

### **7.1 Utilisation durable de la biodiversité**

Nous pensons que les objectifs relatifs à l'utilisation durable de la biodiversité devraient pouvoir ici *explicitement* concerner les projets relevant de toutes les politiques sectorielles ayant une incidence spatiale en Suisse *mais aussi à l'étranger*.

#### **7.1.1 Sylviculture**

Porter les réserves de l'aire forestière à 10% représente à nos yeux un objectif peu ambitieux au vu des objectifs d'Aichi, ce d'autant plus qu'il est précisé que près de 17 % de l'aire forestière semble déjà ne plus avoir été exploitée depuis au moins 50 ans. (cf. Rapport SBS, p. 49, 1<sup>er</sup>§). La fixation d'objectifs de gestion de type « réserve » sur ces zones, au moins à moyen terme, pourrait représenter une piste intéressante. Autre détail : une réflexion sur la mise hors service des routes peu fréquentés dans les espaces naturels et/ou forestiers

pourrait représenter une autre piste intéressante (à tout point de vue en termes de durabilité).

### **7.1.2 Agriculture**

Comme évoqué précédemment, nous soutenons les efforts de conciliation entre la promotion de la biodiversité et du paysage avec les objectifs de production agricole – une réflexion commune absolument déterminante en matière de biodiversité. Notons ici que les objectifs environnementaux pour l'agriculture (OFEV, 2008) pourraient être directement intégrés dans la Stratégie.

### **7.1.4 Tourisme, sport et loisirs**

Les initiatives propres à offrir des prestations de loisirs respectueuses de la nature (connectant accessibilité, hébergement écologique, activités physiques douces, sensibilisation environnementale, agriculture et restauration locales) peuvent jouer un rôle majeur visant au maintien des qualités de la biodiversité. Cette approche pourrait servir de marque de fabrique pour le secteur du tourisme helvétique, et jouer ainsi un rôle important en termes de compétitivité internationale dans ce secteur. Notons ici en passant que les zones à priori riches en terme de biodiversité et ou de paysage devraient pouvoir être accessibles (afin de maintenir et renforcer les niveaux de sensibilisation environnementale dans la population) mais moyennant un effort de l'utilisateur, ainsi que des infrastructures compatibles avec la sensibilité du lieu (mobilité douce uniquement, par exemple).

### **7.1.5 Transports**

Les importants effets externes négatifs sur la biodiversité liés à la fragmentation du territoire par les réseaux de transports nous semblent ici insuffisamment soulignés.

## **7.2 Création d'une infrastructure écologique**

Partant de la situation actuelle, la Suisse semble donc devoir encore créer des aires protégées sur environ 1,3 % du territoire pour atteindre les 17 % du plan stratégique de la CDB... On pourrait trouver dommage qu'un pays comme la Suisse, considéré comme pionnier dans les domaines de la protection de l'environnement et des paysages se limite simplement à atteindre cet objectif et ne cherche pas à jouer ici un rôle de « front-runner » dans ce domaine pourtant stratégiquement fondamental...

## **7.4 Maintien de la diversité génétique**

equiterre ne peut que recommander la ratification rapide du *Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages*, pour des motifs d'équité internationale évidents.

## **7.5 Incitations financières**

Puisqu'il semble qu'un tiers des subventions fédérales ont des effets potentiellement dommageables sur la biodiversité et le paysage, equiterre soutient lui aussi un réexamen substantiel des modalités d'imposition et de subventions – à tous les échelons administratifs. Cet effort est à nos yeux absolument central. Dans le cas où elle ne nuit pas aux principes d'équité sociale et qualité du lien social, naturellement.

equiterre souhaite également que le Plan d'action permette de développer (et financer) des méthodes participatives (type forums, ateliers, rencontres horizontales) visant à favoriser les échanges systématiques d'informations et de bonnes pratiques *axés sur la pratique* au niveau des cantons, communes et agglomérations – en particulier dans les domaines de la lutte contre le mitage, la promotion des qualités paysagère et la promotion de la biodiversité (notamment urbaine). Les thématiques des enjeux fonciers et des incitations financières devraient, dans ces processus, trouver une place centrale.

## 7.8 Développement de la biodiversité dans l'espace urbain

equiterre soutient évidemment les propositions du Rapport SBS visant à renforcer la biodiversité dans l'espace urbain, un renforcement dont le rôle en matière de santé et de bien-être, d'encouragement des modes de vie « doux » (avec répercussion contre l'étalement urbain et le mitage du territoire) est régulièrement sous-estimés. Le rôle multifonctionnel de tels espaces requalifiés et les externalités positives financières qu'ils peuvent dégager doivent pouvoir être mis en évidence et pris en compte (non seulement dans la stratégie mais aussi plus généralement aux yeux des décideurs et meneurs de projets).

Il est aujourd'hui devenu nécessaire que des mesures légales *exigent* la prise en compte des aspects biodiversité et paysage tant dans les projets d'aménagement (tant au niveau des projets d'agglomération que dans les plans directeurs cantonaux, communaux ou plans d'affectation à diverses échelles). L'application des CEP représente ici aussi une piste très intéressante. De tels aspects méritent à nos yeux un traitement particulier dans le Plan d'action de la SBS. Nous soutenons que les aspects « biodiversité et paysage » devraient pouvoir être considérés comme des « *domaines prioritaires* » à part entière au même titre que les objectifs de transport et d'urbanisation, et que l'obligation d'inclure des objectifs quantitatifs aux échelles des agglomérations doit pouvoir être étudiée.

## 7.9 Renforcement de l'engagement international

Les efforts déployés au niveau international devraient pouvoir être encore renforcés, au vu du rôle important que la Suisse joue dans les domaines de la finance et du commerce international. En Suisse, on pourrait espérer que la Confédération, toujours dans le cadre de ses compétences, s'assure que les mesures relatives aux marchés publics ne se limitent pas à l'échelle nationale mais puissent aussi être systématiquement intégrées aux niveaux cantonal et communal. La position des Cantons, visiblement disposés à augmenter leurs contreparties (investissements) dans le domaine de la promotion de la biodiversité (Rapport SBS p. 60, 1<sup>er</sup> §) sont un excellent signal que la Confédération se doit d'entendre comme une invitation à montrer l'exemple en la matière.

Pour conclure, nous nous réjouissons que la Stratégie biodiversité suisse intègre les exigences internationales en la matière (Aichi) et s'attache à les appliquer aux particularités du territoire helvétique en adoptant une approche intégrée dans tous les secteurs ayant potentiellement un impact. Nous espérons vivement que le Plan d'action permettra d'explicitier clairement des objectifs quantitatifs et qualitatifs, de mettre en place des mécanismes financiers et législatifs (à caractère contraignant), de débloquer des budgets et de fixer des échéances claires, et de promouvoir enfin des initiatives de partenariats privé-public et des démarches participatives propres à renforcer l'état de la biodiversité sur laquelle la Suisse exerce une influence – ici ou ailleurs.

La Confédération se doit de montrer l'exemple dans ce domaine, tant au niveau national qu'international. A notre sens, elle pourrait trouver là une belle opportunité pour se positionner en tant que nation pionnière engagée sur le chemin du développement durable.

En espérant que ces quelques lignes auront pu vous être utiles et en restant à votre entière disposition pour toute question relative à cette prise de position, nous vous prions de croire, chère Madame Pearson, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Jean-Noël Rochat  
Chargé de projet



Natacha Litzistorf  
Directrice